

Règlement du jeu-concours « Route du Rhum 2018 » du 05 septembre au 30 novembre 2018

Article 1 – Société organisatrice :

Les sociétés du Comité Route du Rhum composé de :

- La société SILL située Le Raden – BP 1 – 29860 PLOUVIEN, via ses marques PLEIN FRUIT et MALO
- Guyader Gastronomie située Rue de Kerroc'h - 29510 Landrévarzec
- GROIX ET NATURE, située Rue Raymond Rallier du Baty - 56100 Lorient
- ARMOR-LUX, située 21-23 rue Louison Bobet 29556 QUIMPER
- CERAFEL sous la marque PRINCE DE BRETAGNE située au Kérisnel - 29250 St Pol de Léon
- OGEU située 64680 OGEU LES BAINS

organisent du 05 Septembre 2018 au 30 Novembre 2018, un jeu concours (ci-après « le Jeu ») gratuit avec tirage au sort, et sans obligation d'achat.

Article 2 – Participation au jeu :

Ce jeu oblige les participants à disposer d'un terminal (ordinateur, tablette, smartphone) avec une connexion Internet.

Le Jeu est accessible uniquement sur en ligne, à l'adresse suivante : www.destinationguadeloupe.fr

Le Jeu pourra également être relayé sur les pages Facebook et autres réseaux sociaux des sociétés licenciées au Comité Route du Rhum.

Article 3 – Principe du jeu :

Chaque participant se rendant sur le site Internet du Jeu accessible à la page www.destinationguadeloupe.fr, pendant la période de validité, a la possibilité de participer au Jeu en remplissant un bulletin de participation, avec ses coordonnées complètes (permettant l'identification du joueur), et les réponses aux questions qui lui seront posées, concernant les sociétés du Comité Route du Rhum.

Les gagnants seront désignés par tirage au sort, **le lundi 03 Décembre 2018 à 17h**, parmi l'ensemble des participants. Tirage effectué par un Huissier de justice, Maître Anne Kerisit, 10, route de l'innovation, 29 000 Quimper.

Article 4 – Dotations :

À gagner par tirage au sort :

- 1 (un) Voyage pour 2 personnes en Guadeloupe d'une valeur de 2500€ acheté à SALAUN HOLIDAYS
- 5 (cinq) Wonderbox « 3 jours – Week-end Bien-être »* d'une valeur unitaire de 199.90€

- 50 (cinquante) Bonnets Route du Rhum – Armor-lux d'une valeur unitaire de 19€

**«donnant droit à 2 nuits avec petits déjeuners et accès à l'espace détente pour 2 personnes à choisir parmi 585 hôtels 3* et 4*, hôtels-spa, maisons d'hôtes, châteaux et manoirs...Les coffrets peuvent être utilisés toute l'année sauf durant les jours de fermeture des prestataires et sous réserve de disponibilité.*

Les coffrets cadeaux ont une durée de validité de 3 ans et 3 mois à compter de leur date d'activation. Les bénéficiaires des coffrets cadeau peuvent consulter la date limite d'utilisation de leur coffret sur leur espace personnel du site wonderbox.fr. Voir conditions générales sur <https://www.wonderbox.fr/m/cgv.html>. »

Article 5 – Conditions :

Le gagnants ne pourront en aucun cas réclamer une contrepartie de leurs lots qui devront être acceptés tels quels et ne pourront être transmissibles, ni échangés contre : un même prix d'une taille différente, un autre prix ou contre leur valeur financière.

Les gagnants autorisent la publication de leurs noms, ville et photo éventuellement dans les médias concernant le jeu.

La participation à ce jeu est ouverte à toute personne **majeure, juridiquement capable, et résident en France Métropolitaine** à l'exception des membres du personnel des sociétés organisatrices, de leurs conjoints, parents et alliés vivants sous le même toit qu'eux.

Il ne sera pris en compte qu'un gagnant par foyer (même nom, même adresse).

Une seule participation par adresse email sera acceptée.

Les gagnants du tirage final seront avertis par téléphone, courrier ou par e-mail, celui-ci indiquera également les modalités à suivre pour recevoir ou retirer le lot.

À défaut de réponse sous quinze jours, une mise en demeure sera adressée par l'organisateur au gagnant par lettre recommandée avec avis de réception, à l'adresse apparaissant sur le bulletin de participation. **Sans réponse sous 10 jours à cette mise en demeure, le gagnant sera réputé avoir renoncé définitivement à son gain.**

Article 6 – Validation de la participation

Tout bulletin électronique incomplet sera considéré comme nul.

Toute indication d'identité ou d'adresse falsifiée, frauduleuse, fausse, mensongère, incorrecte, inexacte entraîne l'élimination de la participation.

Article 7 – Litiges

Toute contestation sur le déroulement du jeu sera tranchée par un jury composé de représentants du Comité Route du Rhum. Ce même jury pourra notamment prendre d'office, toutes les mesures qu'il jugera opportunes pour corriger toute anomalie pouvant résulter des articles du présent règlement.

Article 8 – Acceptation du règlement

Le simple fait de participer au jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement. La responsabilité du Comité Route du Rhum ne saurait être invoquée si un cas de force majeure ou quelque événement fortuit interne ou externe imposait quelques modifications que ce soit sur la teneur ou sur les modalités du jeu (date du tirage au sort, descriptif des lots, mode de remise des lots...).

Article 9 – Responsabilité

Le Comité Route du Rhum ne sera pas responsable en cas de dysfonctionnement du réseau internet ou de la plate-forme Facebook empêchant l'accès au jeu ou son bon déroulement. Notamment, le Comité Route du Rhum ne saurait être tenue responsable d'éventuels actes de malveillances externes.

Si le Comité Route du Rhum met tout en œuvre pour offrir aux utilisateurs des informations et /ou des outils disponibles et vérifiés, elle ne saurait cependant être tenue pour responsable des erreurs matérielles (notamment d'affichage sur les sites du jeu, d'envoi d-e-mails erronés aux participants, d'acheminement des emails), d'une absence de disponibilité des informations et/ou la présence de virus sur le site. La participation à ce jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. Il appartient à chaque participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique et téléphonique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site et la participation au jeu se fait sous son entière responsabilité.

En outre, le Comité Route du Rhum n'est pas responsable en cas :

- De problèmes de matériel ou de logiciel
- De destructions des informations fournies par des participants pour une raison non imputable à Société Organisatrice
- D'erreurs humaines ou d'origine électrique
- De perturbations qui pourraient affecter le bon déroulement du jeu
- De conséquences d'éventuels retard, pertes, vols ou avaries des courriers postaux ou électroniques qui ne lui sont pas imputables. Les réclamations doivent être formulées par les destinataires directement auprès des entreprises ayant assuré l'acheminement desdits courriers.

Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et/ou technique du jeu est perturbé par une cause échappant à la volonté du Comité Route du Rhum, celle-ci se réserve le droit d'interrompre le jeu.

Toute fraude ou non-respect du présent règlement pourra donner lieu à l'exclusion du jeu de son auteur, le Comité Route du Rhum se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

Article 10 – Dépôt du règlement

Le présent règlement de jeu/concours est déposé auprès de la SELARL Villard et Kerisit, Huissiers de Justice , 10, route de l'innovation, 29 000 Quimper. Il pourra être consulté sur le site Internet du Jeu pendant la durée de l'opération.

Il peut aussi être obtenu sur simple demande, gratuitement, à l'adresse suivante : Comité Route du Rhum - Guyader Gastronomie - Rue de Kerroc'h - 29510 Landrévarzec

Article 11 – Données personnelles

Les renseignements communiqués par les participants feront l'objet d'un traitement informatique et pourront être utilisés à des fins commerciales. Seules les sociétés du Comité Route du Rhum seront destinataires de ces informations. Conformément à la loi Informatique et liberté du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit de rectification des données personnelles les concernant en écrivant à Comité Route du Rhum - Guyader Gastronomie - Rue de Kerroc'h - 29510 Landrévarzec.